

ATSEM référent

Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et agents de maîtrise territoriaux

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : Écoles maternelles Versailles

Direction concernée

Direction de l'Éducation

Domaine d'activité

Éducation, animation

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Contractuels
Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Période scolaire, sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'école :

Assistance à l'enseignant dans l'accueil, la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques :

- Accueillir les enfants et les parents, transmettre les informations et orienter les demandes.
- Préparer des supports pédagogiques selon les consignes de l'enseignant
- Participer et/ou animer des activités (en sous groupes) sous la responsabilité de l'enseignant
- Identifier les besoins des enfants à partir de 2 ans et accompagner les enfants dans leurs apprentissages scolaires quotidiens

Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie :

- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité, d'hygiène corporelle et dans son développement affectif et intellectuel
- Assister les enfants pour les habillages/déshabillages.
- Gérer les conflits entre enfants
- Repérer et signaler à l'enseignant les enfants en détresse

Assurer la sécurité et l'hygiène des enfants :

- Assurer la propreté corporelle des enfants (toilettes, lavage des mains...).
- Assurer la sécurité des enfants lors des déplacements pendant le temps scolaire
- Assurer les premiers soins (blessures légères) sur instruction et sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire
- Accompagner les enfants à besoin particulier : PAI et connaissance des contre-indications alimentaires des enfants...

Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel :

- Maintenir en état de propreté, de fonctionnement et remettre en ordre le mobilier (tables, chaises...) et le matériel pédagogique de leur classe pendant l'année scolaire
- Veiller à la remise en ordre des dortoirs
- Nettoyer de manière approfondie et ranger le matériel pédagogique de leur classe en vue du nettoyage de l'été
- Remettre en état les classes et le matériel et mobilier avant la rentrée de septembre

Période pré-scolaire et pause méridienne sous la responsabilité fonctionnelle du responsable périscolaire :

Encadrement des enfants sur le temps préscolaire :

- Accueillir les parents.
- Accueillir et encadrer les enfants pendant l'accueil du matin (par roulement) selon le fonctionnement défini par les responsables périscolaires
- Acheminer les enfants des élémentaires vers leurs écoles si nécessaire
- Ranger la salle d'activités

Encadrement des enfants pendant le temps de pause méridienne :

- Encadrer les enfants sur le temps de pause méridienne et les aider dans la prise de repas
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Préparer et mettre en œuvre des activités en lien avec le responsable périscolaire (préparation d'activités pour la pause méridienne par roulement)

Missions complémentaires (par roulement) :

- Nettoyer la cour (ramassage des feuilles, vidage des poubelles...)
- Nettoyer le bureau de direction et remettre en état le dortoir
- Préparer des activités pour la pause méridienne en lien avec le responsable périscolaire
- Préparer la classe

Missions spécifiques concernant l'ATSEM référent : responsable du temps d'accueil du matin :

Responsabilité du temps d'accueil du matin en lien avec les coordinateurs de secteur et les responsables périscolaires :

- Rédiger le projet de fonctionnement du temps d'accueil
- Organiser l'équipe accueillante et veiller aux règles de sécurité
- Organiser les activités
- Réaliser le pointage des enfants
- Assurer la transmission des informations aux interlocuteurs concernés (questions des parents...)

Gestion logistique :

- Transmettre les commandes de produits d'entretien en central
- Transmettre les effectifs de restauration scolaire chaque matin à la DPSR.

Interlocuteur privilégié sur le champ d'action des ATSEM :

- Établir le lien avec l'équipe d'agents de service et de restauration
- Être l'interlocuteur du responsable de secteur DPSR
- Être l'interlocuteur privilégié des coordinateurs de secteur, du responsable périscolaire et du directeur d'école et participer à ce titre régulièrement à des réunions

Missions ponctuelles

- Organiser le roulement des missions complémentaires

Votre profil

Formation

- Concours d'ATSEM - CAP Petite Enfance – Titulaire du BAFA
- Les missions générales de l'A.T.S.E.M. sont décrites par le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Expérience

- Expérience auprès de jeunes enfants

Savoir-faire

- Connaissance des statuts, métiers et organisation de la fonction publique territoriale.
- Connaissance du développement physique, psychologique et affectif de l'enfant
- Cadre juridique et réglementaire des activités d'animation et des ALSH
- Connaissance du cadre réglementaire des ERP et des normes HACCP, d'hygiène et de sécurité
- Connaissance du cadre juridique de responsabilité civile et pénale
- Connaissance des programmes et des objectifs de l'école maternelle
- Connaissance du Projet éducatif de la collectivité et/ou du projet de site
- Gestes et postures
- Gestes de premiers secours (PSC1)
- Charte des ATSEM
- Savoir accueillir, écouter, anticiper, accompagner, gérer un conflit (entre enfants)

Savoir-être

- Ponctualité
- Vigilance
- Patience
- Capacité d'écoute
- Sens relationnel
- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Sens de la pédagogie
- Esprit d'équipe (partager l'information et les connaissances, capacité à se rallier, ...)
- Capacité d'adaptation

Conditions d'emploi

Cycle de travail

- Annualisation

Contrainte(s) liée(s) au poste

- Responsabilité : la responsabilité civile et/ou pénale engagée en cas d'accidents ou dommages corporels, occasionnels ou réguliers, lors des activités péri et extrascolaires et en cas de non respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Responsabilité du temps d'accueil du matin

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)